

PROJET RÉFÉRENT

Prise en compte des milieux humides dans la prévention des inondations sur le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre



OBJET DE L'OPÉRATION

Dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur GEMAPI, le SMABB souhaite connaître au mieux l'intérêt des zones humides dans la prévention des inondations, afin de prioriser les actions de préservation et de restauration.

Cette coopération s'inscrit dans l'appel à partenaires national lancé en juin 2016.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) s'étend sur un territoire de 750 km², comprenant 350 km de cours d'eau et 211 000 habitants sur un bassin de vie à forte croissance démographique. Sur ce territoire, les 9 EPCI à fiscalité propre présents se sont regroupés avec le SMABB dans le cadre d'une entente intercommunale afin de réaliser un schéma directeur GEMAPI.

Une portion importante de cette emprise est couverte par d'anciens marais drainés aboutissant dans la Bourbre, cours d'eau fortement chenalisé, présentant une importante problématique d'engrèvement du fait de sa faible pente.

L'enjeu est de prendre en considération la contribution des zones humides dans la prévention des inondations. En effet, ces milieux jouent un rôle important dans le ralentissement des ruissellements et dans l'écroulement des crues, a fortiori dans un territoire comportant une grande superficie d'anciens marais.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

La collectivité a souhaité un accompagnement qui s'est orienté sur deux volets :

CONTACT

✉ dtecrem.cerema@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Eau et milieux aquatiques
- Risques inondations et mouvements de terrain

NOS OFFRES DE SERVICES EN LIAISON

- Effectuer les choix stratégiques adaptés à la mise en oeuvre de la Gemapi

1. Un appui au recensement des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques,
2. La connaissance de l'intérêt des zones humides dans la prévention des inondations, afin de prioriser les actions de préservation et de restauration.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Le Cerema a contribué à l'élaboration du schéma directeur Gemapi en s'investissant sur les volets consistant à :

- Identifier les ouvrages pouvant présenter une fonction de protection contre les inondations, et de formuler des recommandations sur la surveillance de ces ouvrages,
- Caractériser les fonctions des zones humides présentes en appliquant la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides de l'AFB sur la sous-fonction "ralentissement des ruissellements". Un outil d'aide à la décision a ensuite été mis en œuvre pour combiner ces indicateurs et mettre en évidence les zones humides prioritaires en termes de préservation ou de restauration.

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre
211 000 habitants

Direction du Cerema Centre-Est
Département environnement, territoires, climat

LE CALENDRIER

De mars 2017 à août 2018

LE MONTANT

55 K€

CES RÉFÉRENCES POURRAIENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

- ✓ La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay face à la compétence Gemapi
- ✓ Gestion intégrée des milieux humides et prévention des inondations sur le bassin de la Mauldre
- ✓ La Gemapi en territoire rural de montagne - un partenariat avec le SMIGIBA
- ✓ La prise de compétence GEMAPI et la caractérisation des systèmes d'endiguement - un partenariat avec Troyes Champagne Métropole
- ✓ Mise en oeuvre de la Gemapi sur le littoral de Saint-Malo Agglomération
- ✓ Les systèmes d'endiguement de Grand Calais Terres & Mers
- ✓ Les communautés d'agglomération de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole face à la compétence GEMAPI